

présente quelques complications. Il faudrait, je crois, que le ministère des Finances étudiat cet aspect de la question. En tout cas, le comité de régie interne aurait à l'étudier.

On a signalé la difficulté qui découle de ce que les sténographes et autres employés de session ne travaillent pas à temps continu toute l'année. Si un régime de pension était adopté à leur égard, une foule d'employés qui sont à notre service depuis un certain nombre d'années se verraient tenus, en vertu des dispositions de la loi du service civil, de verser une somme considérable d'argent afin de retirer quelque avantage sensible de ce régime. Toutefois, s'il était appliqué, les employés qui seront engagés à partir de maintenant en profiteraient un jour. Je mentionne cela pour que les députés sachent que nous étudions cette question.

La question d'emploi entre les sessions est aussi étudiée, particulièrement par le greffier de la Chambre. Il est possible qu'on ait besoin d'un certain nombre de sténographes durant la conférence fédérale-provinciale. Le greffier a déjà pris des renseignements à ce sujet. Si l'on a besoin de sténographes à l'occasion de la conférence, il fera l'impossible pour retenir les services des sténographes de la région d'Ottawa qui ont déjà été à l'emploi de la Chambre.

La quatrième question du député de Winnipeg-Nord-Centre a trait aux sténographes et aux autres employés de session dont la période d'emploi se termine aujourd'hui, avec la prorogation des Chambres. Comme il l'a signalé, le travail des employés de session prend fin subitement. Le greffier, le sergent d'armes et moi-même avons étudié la question. Vu que nous en sommes à la période des fêtes et que l'intervalle entre les sessions sera probablement bref, nous accorderons une gratification de sept jours à tous les employés de session. Comme les employés du restaurant sont payés au mois, ils toucheront leur chèque à la fin du mois. Je crois avoir répondu à toutes les questions du député.

M. Richard (Ottawa-Est): Monsieur le président, je ne veux pas prolonger le débat. Tous les députés conviendront sans doute que le personnel sténographique a droit à une augmentation de traitement. Je suis sûr que Votre Honneur s'occupera de la question immédiatement et qu'il y aura amélioration à cet égard dès la prochaine session.

Entre les sessions, on pourrait peut-être retenir une plus forte partie du personnel. J'ai constaté que dans l'intervalle qui sépare les sessions, nous n'avons pas suffisamment de personnel, ni chez les sténographes, ni chez les commis, les constables et autres.

Il se peut que nous ne soyons pas aussi bons juges en la matière que Votre Honneur, le sergent d'armes et le greffier de la Chambre, car nous savons avec quelle compétence vous vous acquittez tous de vos fonctions. Je propose que la question soit étudiée de telle sorte qu'un plus grand nombre d'employés sessionnels soient maintenus en service entre les sessions.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. Je signale aux députés que les membres du personnel de la Chambre ont travaillé chaque jour plus longtemps que d'habitude depuis quelques semaines. Ils ont droit à notre gratitude et, si possible, nous devrions les récompenser. Je songe aux pages, aux chefs des pages et aux autres membres du personnel de la Chambre. Quant à nous, nous devons être à la Chambre et nous sommes payés à cette fin. Eux, cependant, ne sont pas tenus d'être en fonctions ici pendant d'aussi longues heures, compte tenu de la rémunération qu'ils touchent maintenant.

Pour terminer, je leur souhaite à tous, au nom de tous mes collègues, mes meilleurs vœux de joyeux Noël et de bonne et heureuse année.

(Le crédit est adopté.)

MINES ET RESSOURCES

Division des affaires indiennes—
231. Subventions aux pensionnats.

M. Knowles: J'aimerais qu'à une étape quelconque de l'examen des crédits l'adjoint parlementaire réponde à la question restée en plan hier soir, à savoir qui acquitte, dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, le quart de la pension de vieillesse, qui représente l'apport des provinces?

M. Maybank: Si le député le veut bien, je ferai une déclaration à ce sujet, sur la fin de l'examen des crédits.

M. Knowles: Parfait.

M. Low: Le député de Lethbridge m'a demandé de dire un mot en son nom, lors de l'étude des affaires indiennes. Je serai bref. Mon collègue a dû partir hier soir pour Edmonton, où l'appellent d'autres affaires; sans quoi il aurait lui-même exprimé ses vues. Il aurait formulé trois demandes au nom des Indiens.

Il est bien convaincu que la pension de vieillesse devrait être accordée à tous les Indiens du pays parce qu'ils y ont un droit incontestable. Il estime aussi qu'il y aurait lieu d'établir une commission de réclamation où les diverses tribus indiennes pourraient présenter leurs griefs quant à l'infraction des traités qu'ils ont conclus avec l'État. Le député de Lethbridge soutient qu'il existe une foule de griefs, par exemple au sujet des